

Publications des tribunaux

Notification

(art. 36, let. b, de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative, PA; RS 172.021)

Rifati, Bashkim, né le 10 juillet 1973, ressortissant kosovar, sans domicile de notification en Suisse.

Dans le cadre du recours du 5 juin 2012 (timbre postal), interjeté contre la décision de l'Office fédéral des migrations (ODM) du 3 avril 2012, le Tribunal administratif fédéral, par décision incidente du 30 octobre 2012, a prononcé:

1. Le recourant est invité à payer une avance sur les frais de procédure présumés de 800 francs et à la verser dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente décision incidente, sur le compte postal du Tribunal (CCP 30-217609-6 ou IBAN CH54 0900 0000 3021 7609 6), sous la référence C-3026/2012.
2. A défaut de versement dans le délai précité, le recours sera déclaré irrecevable sous suite de frais. Le délai sera considéré comme observé si, avant son échéance, ce montant est versé à la Poste Suisse ou débité en Suisse d'un compte postal ou bancaire en faveur de l'autorité.

6 novembre 2012

Tribunal administratif fédéral:
Cour III